



## Traité Édouyot

### Michna 5 - Chapitre 7

העיד רבי יהושע ורבי יקيم איש קדיד  
על קול שלחטאת שנותנו על גבי השרץ,  
שהוא טמא.

רבי אליעזר מטהר.  
העיד רבי פפייס על מי שנזר שתי נזירות,  
שאם גלח את בראשונה يوم שלשים,  
מגלה את השניה يوم ששים.  
ואם גלח יום ששים קסר يوم אקד,  
 יצא, ביום שלשים עולה מן המניין.

Rabbi Yehochoua et Rabbi Yakim, le maître de Hadar, témoignèrent que dès lors qu'on bol [rempli] de cendres de « Vache Rousse » a été posé sur un [des 8] sherets morts, (les cendres) deviennent impures, tandis que Rabbi Eliézer les déclare « pures ».

Rabbi Papyass témoigna à propos de celui qui aurait fait le vœu de respecter deux Nézirout, que dans la mesure où il se sera rasé le trentième jour (pour marquer la fin de) sa première (Nézirout), il devra se raser le soixantième jour [pour conclure] sa seconde [Nézirout].

Toutefois, s'il s'est rasé le 59 ème jour (pour marquer la fin de) sa seconde (Nezirout), il est quitte, car le trentième jour fait (aussi) partie du compte (des trente jours de la seconde).

### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)